

**AXE 2 - LA TRANSITION ENERGETIQUE, LES TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT COMME LEVIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OT 4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO<sub>2</sub>**

PRIORITE D'INVESTISSEMENT 4.c – « Soutenir l'efficacité énergétique la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement ».

**Objectif spécifique 11 :**

**« AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE »**

*Indicateur de résultat  
renseigné par l'Autorité de gestion du programme*

**R11 Taux de logements sociaux réhabilités en matière énergétique**

valeur de référence 2010 :

valeur cible 2023 : 18%

**Type d'actions 2 :**

**DÉVELOPPEMENT D'OUTILS D'INGÉNIEURIE FINANCIERE POUR FINANCER L'EFFICACITE ÉNERGETIQUE  
DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT PRIVÉ**

**Indicateur de réalisation :**

*Le bénéficiaire est prévenu (lors de l'instruction de son projet) de l'obligation de suivre cet indicateur  
Le versement du solde de la subvention sera conditionné à la production de cet indicateur par le bénéficiaire  
La valeur de l'indicateur devra être saisie dans le logiciel de suivi d'exécution du FEDER au moment du solde de la subvention*

**Type d'opération financée :**

Les outils d'ingénierie financière seront précisés suite à l'analyse ex-ante en cours.

**Type de bénéficiaires :**

Intermédiaires financiers.

Modalités de dépôt des projets :

Critères d'éligibilité des projets :

Types de dépenses exclues :

Zonage géographique et/ou localisation des projets :

Territoire régional.

Mise en œuvre du volet urbain du programme :

Taux d'intervention FEDER moyen : 50% des dépenses éligibles retenues

A l'issue de la phase d'instruction de chaque dossier, l'Autorité de gestion applique un taux d'intervention FEDER qui dépendra notamment du cadre réglementaire (régime d'aides...) et des disponibilités financières du programme.

Contacts :

DPE / Unité FEDER (instruction du dossier FEDER)

DPT Ville Habitat Solidarités / Energie Climat (avis technique sur le projet)